



LES SEPT ÉTAPES FONDAMENTALES POUR UN MORDANÇAGE RÉUSSI

N° VTM. 2105

Page 1 sur 2
Version du 19.08.2021
Remplace Version 17.04.2018

Trempage et ponçage

Les pièces en bois doivent être préalablement traitées avant le mordançage, en fonction du système de mordant utilisé et de l'effet recherché. Les principaux prétraitements sont le trempage et/ou un ponçage soigné avec des produits abrasifs précis dans le sens des fibres du bois. Les pièces doivent être sèches et bien nettoyées s'il l'on veut obtenir ensuite des teintés nettes et propres et des surfaces lisses.

Fiches techniques et Fiches relatives au procédé

Les fiches techniques et fiches relatives au procédé concernant les mordants peuvent être consultées à tout moment sur le site Internet suivant www.teknos.com. Ces fiches sont à lire et à observer attentivement avant de planifier et d'exécuter un travail de mordançage, afin d'éviter toute erreur lors de cette opération.

Réalisation d'un échantillon

Tout mordant livré doit systématiquement faire l'objet d'un essai préalable sur l'ouvrage en bois original afin d'en valider la teinte et l'adéquation. Il va de soi que cet élément en bois doit avoir subi tous les prétraitements nécessaires conformément à ce qui est prévu pour la commande. Bien laisser sécher le mordant. Afin de pouvoir juger précisément de la justesse de la teinte et de l'effet, il convient de revêtir la surface traitée avec le vernis prévu. Tenir compte du temps de séchage indiqué dans la fiche technique. On peut juger de la teinte au bout de 24 heures au plus tôt. Il est intéressant de traiter plusieurs pièces de dimensions différentes. Tous les traitements d'essai sont à réaliser avec les instruments qui seront utilisés pour la commande. Pour obtenir une précision et une reproduction de teinte maximales, le technicien qui effectue le travail de mordançage doit être le même que celui qui a réalisé l'échantillon.

Mordançage à la main

Toujours conserver séparément les récipients de stockage et les récipients de travail. Les tanins peuvent modifier la couleur du mordant. Pour cette raison, il faut mettre de faibles quantités de produit dans le récipient de travail et ne pas transvaser les quantités restantes dans le récipient de stockage. Les mordants à l'eau doivent être toujours conservés dans des récipients en verre ou en plastique. Veiller à ce qu'aucun objet métallique n'entre en contact avec le mordant. Porter des gants adéquats, des lunettes de protection et des vêtements de protection fermés.



LES SEPT ÉTAPES FONDAMENTALES POUR UN MORDANÇAGE RÉUSSI

N° VTM 2105

Page	2 sur 2
Version du	19.08.2021
Remplace Version	17.04.2018

Application du mordant ; application manuelle

Le mordant doit être réparti uniformément et généreusement sur la surface à l'aide d'un pinceau de mordançage ou d'une éponge (éponge naturelle). Commencer toujours par étaler le produit dans le sens des fibres du bois, et seulement après perpendiculairement aux fibres. Enlever ensuite l'excédent dans le sens des fibres à l'aide d'une éponge essorée. Pour obtenir un effet de mordançage homogène, il est important que la personne qui a commencé le travail soit celle qui le termine.

Application du mordant ; application au pistolet

Lors de l'application au pistolet à godet (buse 1.1 - 1.3 mm et pression jusqu'à 1 bar), appliquer uniquement la quantité de mordant que le bois est capable d'absorber. Les excédents entraînent des effets non désirés. Pour obtenir un effet de mordançage homogène, il est important que la personne qui a commencé le travail soit celle qui le termine.

Mélange de mordants par les fournisseurs

Si l'on veut obtenir des teintes de mordant d'après un modèle, il faut veiller à ce que le bois brut original prétraité conformément à la commande soit mis à disposition en quantité suffisante. Etant donné que le vernissage ultérieur avec un vernis incolore influence considérablement l'effet et la teinte, il convient aussi d'en faire mention au fournisseur.

Cette fiche technique est uniquement donnée à titre d'information et sans engagement. Les données indiquées plus haut sont conformes à l'état actuel de nos connaissances. Nous ne garantissons pas la réussite de l'application prévue et déclinons toute responsabilité à cet égard, notamment en ce qui concerne les dommages consécutifs à des défauts. Nous déclinons toute responsabilité pour les conseils de nos collaborateurs/trices. Les conseils de nos collaborateurs/trices sont donnés sans engagement. L'utilisateur est le seul responsable de la surveillance des travaux, du respect des consignes de mise en œuvre et des règles techniques générales reconnues, y compris lorsque nos collaborateurs assistent à la mise en œuvre. Sous réserve de modifications suite aux améliorations techniques. La version la plus récente de cette information est valable. Pour les cas spéciaux, demandez une information technique séparée.